

# Chemin de terre Harrison Barker Dronne

● Moyenne

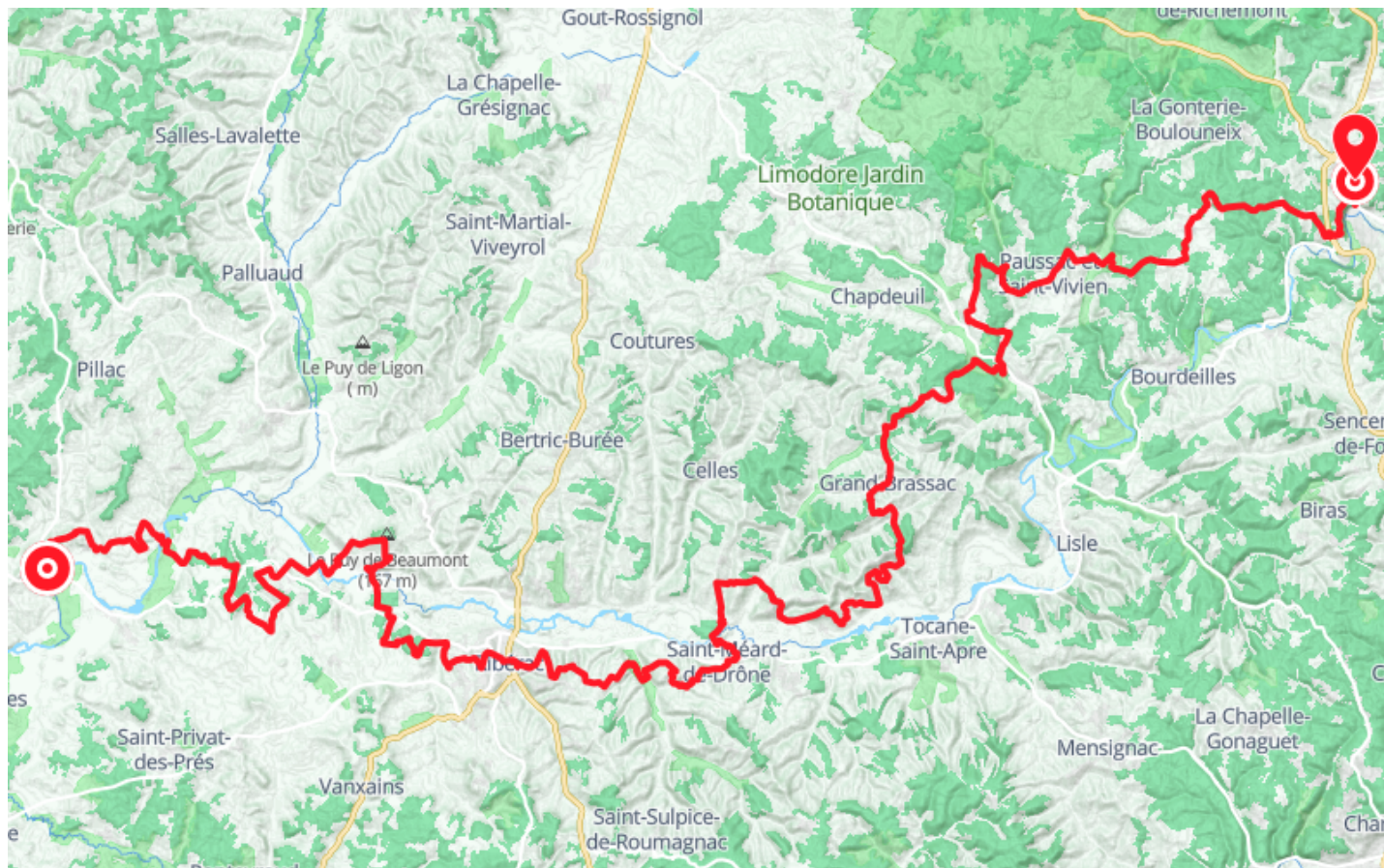
🚶 À pied

🕒 96 h

↔ 90.0 km

📍 **Départ** 8 Chemin des Douves  
16390, Aubeterre-sur-Dronne

📍 **Arrivée** 5 Place Charles de Gaulle  
24310, Brantôme en Périgord



## Descriptif

La vallée de la Dronne est, selon Harrison Barker « un affluent de l'Isle, que celui qui n'a pas étouffé l'amour de la beauté en son âme ne peut voir sans se laisser envahir par le charme de sa douce influence ».

C'est en 1892 et 1893 qu'Harrison Barker a sillonné la vallée de la Dronne, tantôt à pied, tantôt en canoë. Il dépeint le Périgord de cette époque, avec ses auberges et leurs fritures de goujons, ses moulins, ses personnages fantasmagoriques, avec un regard curieux et souvent amusé en écrivant le récit de son voyage dans le livre publié en 1894 "Two Summers in Guyenne. A chronicle of the wayside and waterside".

La vallée de la Dronne se particularise par un relief de faible altitude. Sur les collines aux lignes adoucies encadrant les rives de la Dronne et ses affluents, les petites pelouses, landes sèches et boisements accrochés aux pentes, apportent une certaine diversification et naturalité des paysages.

D'Aubeterre sur Dronne à Brantôme, en passant par Ribérac, découvrez les moulins, des mégalithes, les villages blottis près de leurs églises romanes, et les rencontres que fit Harrison Barker lors de son voyage au XIXème siècle.

Parcourez la vallée de la Dronne à pied, en canoë ou à vélo !

L'aller d'Aubeterre sur Dronne à Brantôme vous est proposé à pied et le retour peut se faire à vélo et est également possible en canoë (avec son propre bateau).

Le topoguide est disponible gratuitement à l'Office de tourisme d'Aubeterre sur Dronne. Il vous donnera des indications sur les commerces et services que vous trouverez dans chacune des communes traversées afin de préparer votre voyage.



**Charentes Tourisme**  
21 rue d'Iéna - 16000 ANGOULEME



Retrouvez ce parcours et bien d'autres  
sur l'application mobile **Loopi - balades & GPS**

